Centre de La Bergue
422 route de Thonon 74380 CRANVES SALES
04.50.39.30.37
labergue74@gmail.com

Inscriptions

mercredis de janvier à juillet 2027

Lundi 30 novembre à 8h45

Voir modalités pages 2 et 3



MODALITES D'INSCRIPTION

Pour les mercredis de janvier à juillet 2027, le centre accueille les enfants nés entre le 1er janvier 2013 et 1er juin 2024 (mais ayant 3 ans révolus au premier mercredi du mois).

Site : https://fol74.portail-defi.net

Pour inscrire votre enfant au Centre de La Bergue, vous devez créer votre espace personnel ou vous connecter à celui-ci s'il est déjà existant.
La création d'un espace est obligatoire avant toute demande d'inscription et est soumise à validation par nos services.
Important : L'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette est déconseillée. Merci de privilégier un ordinateur pour éviter tout problème de connexion.

Démarches à effectuer pour la mise à jour des dossiers pour 2027 :

- Onglet « mon compte », rubrique « mon dossier » :

1. Mettre à jour l'ensemble des informations concernant les parents en cliquant sur le crayon en bas à droite du nom. Cocher les cases en bas de page et valider.
2. Mettre à jour l'ensemble des informations concernant les enfants en cliquant en bas à droite du nom : fiche d'informations, fiche médicale, personnes autorisées. Cocher les cases en bas de page et valider.
3. ATTENTION à bien mettre à jour/remplir tous les champs obligatoires, notamment la section actuelle de l'enfant et l'arrêt de car, qui doit être le même à l'aller et au retour.

Documents obligatoires à transmettre :

- Onglet « mon compte », rubrique « suivi de documents » : Déposer l'ensemble des documents obligatoires demandés dans les rubriques prévues à cet effet :

1. Attestation CAF ou Avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025 ou attestation de tarif maximal si vous ne souhaitez pas transmettre de justificatif de revenus.
2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois
3. Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire/extrascolaire en cours de validité et au nom de l'enfant
4. Pages "parents" et "enfants" du livret de famille ou extrait d'acte de naissance (si non transmis en 2026)
5. Copie des vaccinations
6. Si vous optez pour le prélèvement automatique, transmettre un RIB et un mandat de prélèvement rempli et signé. Vous trouverez le mandat vierge à remplir dans l'onglet « accueil », rubrique « consulter les documents ».

Une fois les documents et informations mis à jour sur votre portail, ils devront être validés par l'équipe du centre. Si tout est conforme, vous aurez accès aux réservations à compter du 30 novembre 2026.

Facturation :

La facturation aura lieu à chaque début de mois pour le mois précédent (par exemple, pour les mercredis de janvier, les factures seront établies entre le 1et et le 5 février).
La facture sera disponible sur votre espace famille dès qu'elle sera éditée.
Le règlement devra être effectué dans les 30 jours suivant la facturation.

Modalités de paiement :

NOUVEAU ! Vous pourrez désormais opter pour le prélèvement automatique mensuel de toutes vos factures (à condition d'avoir bien déposé sur votre portail famille un mandat de prélèvement rempli et signé et un RIB). ATTENTION : le prélèvement automatique est valable pour toutes les factures de l'année. Il ne sera pas possible de changer de moyen de paiement en cours d'année.

Autres moyens de paiement possibles :

- Par CB directement depuis votre portail famille
- Par virement bancaire (les coordonnées bancaires du centre sont indiquées sur les factures)
- Par chèque bancaire établi à l'ordre du centre de La Bergue FOL 74
- Par CB ou espèces à l'accueil du centre (selon les horaires d'ouverture du secrétariat)
- En chèques vacances ou chèques CESU

Les annulations :

Vous aurez la possibilité d'annuler vos réservations directement depuis votre portail famille à condition de bien respecter les délais d'annulation (au moins 15 jours avant le premier mercredi du mois). L'annulation pour les mercredis se fait pour tous les mercredis du mois. Il n'est pas possible d'annuler qu'un seul mercredi par exemple.

TOUTE ANNULATION HORS DELAI NE SERA PAS PRISE EN COMPTE, SERA FACTUREE ET SERA DUE

Tout les détails concernant le fonctionnement du centre, la facturation... sont disponibles dans le règlement intérieur. Merci de bien vouloir en prendre connaissance (sur votre portail famille dans l'onglet "Accueil" puis "consulter les documents" ou sur notre site www.labergue.fr dans l'onglet "Infos d'inscription", tout en bas de la page").

FONCTIONNEMENT DU CENTRE LES MERCREDIS

Le mercredi, les enfants sont accueillis en journée complète ou en demi-journée (sans repas) selon les modalités suivantes :

En journée complète :

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

  OU

- arrivée et retour en car (voir les arrêts et horaires page suivante)

En demi-journée matin sans repas :

- arrivée directement au centre entre 7h30 et 9h30 et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

  OU

- arrivée en car (voir les arrêts et horaires page suivante) et départ depuis le centre entre 11h15 et 11h30

En demi-journée après-midi sans repas :

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et départ depuis le centre entre 16h30 et 18h30

  OU

- arrivée directement au centre entre 13h30 et 13h45 et retour en car (voir les arrêts et horaires page suivante)

HORAIRES DU SECRETARIAT

En dehors des vacances scolaires

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
- Jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

ARRIVEE ET DEPART

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- directement au centre entre 7h30 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir
- au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous)

Les enfants inscrits au car devront impérativement être au même arrêt matin et soir pour tous les mercredis du mois (sauf inscription en demi-journée). Il ne sera pas possible de déposer ou de récupérer votre enfant directement au centre.

ATTENTION : les lieux des arrêts Livron et Annemasse Centre ont été modifiés

- ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle - 8h10 / 18h20
- GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de la Libération - 8h20 / 18h10
- AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC "La Paix" en face du stade - 8h30 / 18h00
- CENTRE ANNEMASSE - Rue du Petit Malbrande, face à l'école maternelle M. Cohn, à l'emplacement de bus matérialisé au sol , à proximité de l'arrêt de bus TAC "Périllat Lycée" - 8h45 / 17h45
- HUTINS - Ecole des Hutins - Arrêt de bus TAC "Annexion" - 8h55 / 17h35
- LIVRON - Avenue Charles de Gaulle - Arrêt de bus "P+R Lycée Jean Monnet" - 9h05 / 17h25
- SOUS CASSAN - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny - 9h15 / 17h15
- VILLE LA GRAND - Arrêt TAC "Collège P. Langevin" - Rue de la Pottière - 9h25 / 17h05
- VETRAZ MONTHOUX - Arrêt TAC "Chef-Lieu" - Face au parking des Places - 8h45 / 17h05
- CRANVES-SALES - Devant le collège Paul Emile Victor - 8h10 / 16h45
- SAINT-CERGUES - Parking du Casino Shop - 8h25 / 17h35
- MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons - 8h35 / 17h25
- JUVIGNY - Place devant l'Eglise - 8h50 / 17h10
- LUCINGES - Place des Anciennes Granges - 9h05 / 16h50
- BONNE - Devant la Poste - 9h15 / 16h40

TARIFS DES MERCREDIS 2027

Sous réserve de validation par Annemasse Agglo	Tarifs habitants Annemasse Agglo *		Tarifs habitants des autres communes	
Quotient familial	Journée	½ journée sans repas	Journée	½ journée sans repas
Entre 0 et 800 €	12,50 €	6,25 €	32,50 €	16,25 €
Entre 801 et 1200 €	14,40 €	7,20 €	34,70 €	17,35 €
Entre 1201 et 1600 €	18,30 €	9,15 €	37,70 €	18,85 €
Entre 1601 et 2000 €	21,60 €	10,80 €	40,40 €	20,20 €
Entre 2001 et 2500 €	25,40 €	12,70 €	43,50 €	21,75 €
Entre 2501 et 3000 €	29,20 €	14,60 €	46,20 €	23,10 €
Entre 3001 et 3500 €	32,70 €	16,35 €	50,90 €	25,45 €
Entre 3501 et 4000 €	36,80 €	18,40 €	54,70 €	27,35 €
Entre 4001 et 4500 €	40,70 €	20,35 €	58,90 €	29,45 €
Sup. ou égal à 4501 €	44,80 €	22,40 €	63,10 €	31,55 €

Frais de dossier
(à régler à chaque première inscription de l'année civile) :
1 enfant : 19,35 €
2 enfants : 26,60 €
3 enfants et + : 31,30 €

*Annemasse Agglo = Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux,Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues , Machilly